

L'encrier

Numéro 16

Bulletin Municipal de PIÉGROS-LA CLASTRE

juillet 2003

Directrice de Publication : Sylvie Sanial

Sommaire :

page 1
édito

Pages 2/3
Urbanisme

Page 4
Budget

Page 5
Jeunesse et Reconstruction
Bibliothèque

Pages 6 à 8
R.P.I.

Page 9
Marché de nuit
Téléassistance

Pages 10 à 13
Associations

Page 14
Sport

Page 15
Don du Sang

Page 16
Jeux

Édito

Clastrois, Clastroise,

L'ombre de notre encrier n'y suffit plus, la sécheresse et la canicule du printemps ont succédé au déluge de novembre. Mais comme pour toute chose le malheur des uns fait le bonheur des autres.

Les agriculteurs se plaignent du manque de pluie, d'autres se réjouissent de profiter du beau temps lors d'un week-end prolongé.

Les clastrois « mangent » de la poussière à toute heure mais les travaux se déroulent au mieux sans intempéries.

Les marcheurs risquent l'insolation sur nos petits chemins si bien que la buvette des Balcons de la Drôme ainsi que le « Campagnard » vivent de quelques assoiffés.

Et cet adage ne se vérifie pas seulement dans notre contrée, les récoltes ne sont pas formidables, les gros céréaliers peuvent toujours espérer écouler leur stock à meilleur prix.

L'école publique, souvent décriée, manque de moyens pour faire face aux problèmes qu'engendre notre société, l'école privée enregistre une augmentation des inscriptions sans précédent.

Les pensions des retraités vont diminuer, les actifs vont être obligés d'épargner et ce sont les banquiers qui se frottent les mains.

La sécurité sociale, un déficit chronique et abyssal, les compagnies d'assurances privées font déjà des propositions et se lèchent les babines.

Nous vivons dans une société où les besoins des uns se transforment en contraintes pour les autres. Mais dans nos petites communes nous pourrions oublier notre individualisme, notre égoïsme latent. Allons chez Pierrot trinquer à la santé de nos enfants ou de nos anciens, participons aux œuvres de nos associations, réapprenons la lecture dans notre bibliothèque, tendons la main à nos voisins, un bonjour, un simple sourire, soyons solidaire avant que ceux qui prônent la modernité en voulant tout réformer ne nous renvoient au moyen-âge.

L'équipe de la rédaction.

Horaires d'ouverture au public du secrétariat de mairie :

Les mardis de 14h00 à 17h00, mercredis de 09h00 à 12h00, Jeudis de 14h00 à 17h00
et vendredis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h30.



04 75 40 01 04



04 75 40 06 55



mairie.piegrosclastre@wanadoo.fr

Certificat d'Urbanisme

La loi « Solidarité et Renouveau » du 13 décembre 2000 a réformé le certificat d'urbanisme afin d'en simplifier la procédure et d'apporter aux citoyens de meilleures garanties.

Toute personne intéressée peut, comme par le passé, demander deux type de certificats :

- Un certificat d'urbanisme dit « de simple information » fournissant les renseignements généraux suivants : dispositions d'urbanisme, limitations administratives au droit de propriété et régime des taxes et participations d'urbanisme applicables au terrain, état des équipements publics existants ou prévus. Ce type de certificat n'indique plus comme auparavant, si le terrain est constructible ou non,

- Un certificat d'urbanisme, qui, en plus des renseignements généraux mentionnés précédemment, indique si une opération déterminée, définie dans la demande, peut être réalisée sur le terrain.

Ces deux certificats garantissent, pendant leur durée de validité (un an), la stabilité des dispositions qu'ils indiquent.

Permis de Construire

Toute personne, privée ou publique, désirant entreprendre ou implanter une construction, ou modifier la forme ou la destination d'une construction existante, doit obtenir un permis de construire. Cette obligation s'impose donc également aux services publics et concessionnaires de services publics de l'état et des collectivités locales.

Le délai de validité est de deux ans après l'acceptation et la délivrance du permis.

- Construction neuve et restauration ;
- Construction de moins de 20 m² sur un terrain non bâti ;
- Travaux sur immeubles inscrits au Monuments Historiques ;
- Éolienne ;
- Château d'eau, station pompage, station d'épuration de plus de 20 m² ou de plus de 3 mètres de haut non enterré ;
- Chassis ou serres de plus de 4 mètres de haut ou plus de 2000 m² ;
- Travaux changeant la destination des locaux ;

Déclaration de Travaux

En raison de leur nature ou de leur faible importance, un certain nombre de travaux, de constructions et d'installations sont exemptés de permis de construire mais sont soumis à déclaration préalable :

- Ravalement de façades, modification de façades ;
- Réfection de toiture : changement de procédé ou remplacement de la totalité des tuiles ;
- Création d'une surface hors œuvre brut de 20 m² maximum sur un terrain déjà bâti ;
- Travaux sur immeubles classés Monuments Historiques ;
- Poste transfo de moins de 20 m² et moins de 3 mètres de haut ;
- Installations techniques non enterrées pour services publics d'eau et assainissement (château d'eau, station pompage, station épuration de moins de 20 m² et moins de 3 mètres de haut) ;
- Habitations légères de loisir de moins de 35 m² ;
- Piscine non couverte, bâtie (piscine gonflable ou démontable exclue) ;
- Chassis ou serres de moins de 4 mètres de haut et moins de 2000 m² ;
- Terrasse de plus de 0.60 mètres au dessus du sol ;
- Mur écran ou soutènement de plus de 20 mètres de haut ;
- Auvent de moins de 20 m², fermeture balcon, loggia ;
- Clôture
- Panneaux solaires sur habitation.

Travaux exemptés de toute autorisation

- Installation temporaire de chantier ;
- Statues monuments (moins de 12 mètres de haut et moins de 40 m³) ;
- Terrasse de moins de 0.60 mètre au dessus du sol ;
- Murs (sauf clôture) de moins de 2 mètres ;
- Petits ouvrages de moins de 2 m² et 1.5 mètres de haut ;
- Chassis ou serres de moins de 1.50 mètres de haut et moins de 2000 m² ;
- Enseigne publicitaire ;
- Travaux sur constructions existantes ne changeant pas la destination ni modifications extérieures ;
- Bassin agrément, agricole sauf piscine ;
- Panneaux solaires au sol.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement C.A.U.E.

Mise en place par le Conseil Général en 1979, le C.A.U.E. est un organisme associatif dont le but est de conseiller les maîtres d'ouvrages (communes, particuliers...) dans le domaine de l'architecture et de l'environnement.

Assistance architecturale auprès des particuliers :

Lié par convention avec la Communauté de Communes du Crestois (C.C.C.), donc avec notre commune, le C.A.U.E. peut être consulté **gratuitement** par tout particulier désirant construire un logement, réhabiliter un bâtiment ou aménager un terrain.

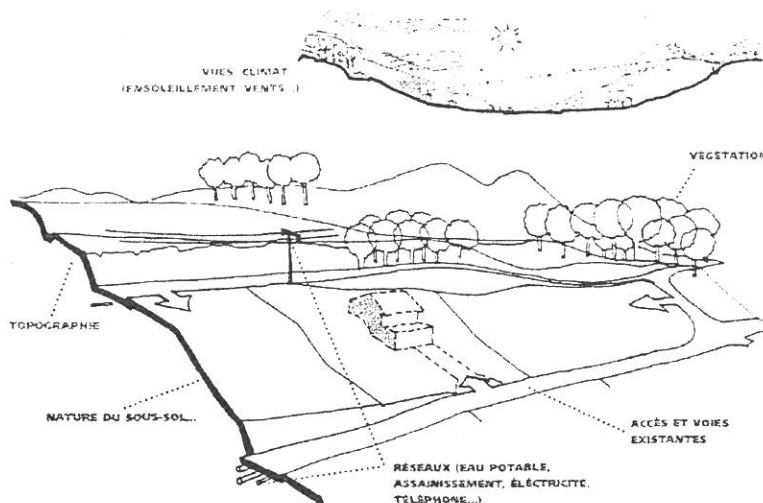
Ses conseils visent à assurer la qualité urbanistique et architecturale des aménagements et constructions ainsi que leur bonne insertion paysagère dans le site environnant. Son rôle d'aide à la décision et de conseil d'expert lui permet d'opérer dans le respect des directives du maître d'ouvrage et dans le cadre d'une approche globale et cohérente du projet.

Le plus en amont possible lors de l'élaboration de votre projet, un architecte-conseiller vous guidera dans le montage de votre dossier.

Pour prendre rendez-vous, contacter le secrétariat de la C.C.C., en mairie d'Aouste Sur Sye au 04 75 40 03 89.

Le jour fixé pour les rencontres avec l'architecte-conseiller est le quatrième lundi matin de chaque mois.

Imaginer votre projet...



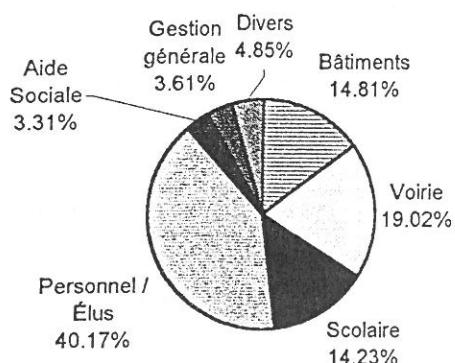
... et sa réalisation
dans le temps

Choisir son terrain

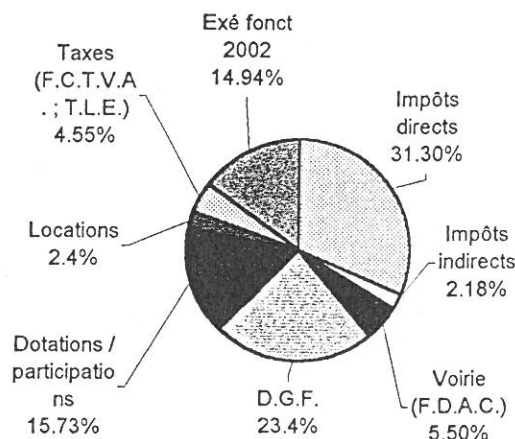
Budget communal

Les comptes de l'année 2002

Dépenses



Recettes



Ces graphiques représentant les dépenses et les recettes (fonctionnement et investissement) issus du compte administratif de l'année 2002.

Le budget primitif 2003

Voté à l'unanimité par le Conseil Municipal en date du 27 mars 2003, le budget se répartit de la manière suivante :

- Fonctionnement → 415 209 € (équilibre recettes-dépenses)
- Investissement → 366 066 € (équilibre recettes-dépenses)

Les taux d'impositions

Pour l'année 2003, le Conseil Municipal a décidé de reconduire sans modification les taux appliqués en 2002, soit :

- ♦ Taxe d'habitation → 9.85%
- ♦ Taxe foncière bâti → 13.37%
- ♦ Taxe foncière non bâti → 47.51%
- ♦ Taxe professionnelle → 13.61%

Les programmes 2003

- ♦ Réparations logement dit « de la Poste » ;
- ♦ Dissimulation et renforcement des réseaux électriques ;
- ♦ Dissimulation des réseaux téléphoniques ;
- ♦ Travaux de voirie ;
- ♦ Construction du réseaux d'eaux pluviales ;
- ♦ Les études : agrandissement du cimetière, réaménagement de la traversée du village, projet école ;
- ♦ Travaux liés à l'intercommunalité : assainissement, eau potable (S.M.P.A.), dossier jeunes et halte garderie (C.C.C.).

Jeunesse et Reconstruction

Cette année encore, notre commune accueillera des jeunes de l'association Jeunesse et Reconstruction. Ces jeunes, venus de tous horizons, vont séjourner au village du 27 juillet au 16 août, leur emploi du temps se partagera entre différents travaux le matin et la découverte de la région, tourisme, loisir l'après-midi.

Une convention a été signée entre la commune et l'association fixant les conditions d'hébergement, les équipements fournis et à fournir, les horaires de travail, la mission et son encadrement ainsi que l'indemnité due fixée à 2286 Euros.

Plusieurs chantiers sont à l'étude dont la réfection d'un mur de soutènement communal à Piégros ainsi que le débroussaillage, réfection de différents chemins qui en ont grand besoin depuis la disparition de « Rabibois ».

Le but de cette collaboration étant de créer une animation au village durant l'été et de proposer des séjours touristiques à thème aux jeunes, toutes les associations et les particuliers désirant participer ou simplement entrer en contact avec le groupe seront les bienvenus. Un pot sera organisé à leur arrivée en ce sens. Pour plus de renseignements contactez Philippe Soual au 04.75.40.04.29.



Bibliothèque

La bibliothèque de Piégros-La Clastre sera ouverte les vendredis de 10h00 à 12h00 du 1er juillet au 31 août 2003 (excepté le vendredi 15 août).

La fréquentation de la bibliothèque est en forte baisse, malgré les efforts fournis par les bénévoles :

☞ Changement des jours d'ouverture et ajout de deux heures hebdomadaires :

☞ Deux heures de permanence ont lieu le samedi matin - 10h00 à 12h00 - pour faciliter l'accès aux salariés ;

☞ Le mardi de 16h30 à 18h00, pour les enfants scolarisés qui sortent de l'école ;

☞ Le mercredi après-midi de 17h00 à 18h30 pour le club des aînés qui passent leur après-midi au Centre Rural d'Animation.

☞ Un désherbage (retrait des livres usagés ou obsolètes) a été effectué au printemps dernier, à la suite de quoi la Médiathèque Départementale de la vallée de la Drôme a augmenté de 219 livres le quota de la bibliothèque, soit plus de 600 livres au service des habitants de Piégros-La Clastre et de Mirabel et Blacons.

Une exposition est prévue la semaine précédent les vacances de la Toussaint, elle sera consacrée aux peuples indien, tibétain et népalais. Elle présentera des panneaux d'information, des documentaires et un dessin animé.

Des œuvres d'art et d'artisanat réalisées par des artistes et artisans de ces trois pays seront exposées et proposées à la vente au public.

Des fleurs et... des enfants

Le dernier week-end d'avril, a eu lieu notre traditionnel marché aux fleurs.

Cette année, compte tenu des travaux, il s'est tenu au CRA et a connu un vif succès ; la bibliothèque avait ouvert ses portes pour l'occasion et a reçu de nombreux visiteurs ; aux côtés des "fleuristes occasionnels", des commerçants et artisans locaux, se trouvait également un stand de pâtisseries confectionnées et vendues par des élèves de la classe de CM2 de Bernard Fangeat, qui ont ainsi contribué efficacement au financement du voyage de leur classe, à Paris.

La journée du député junior

Le 17 mai, Charly, est arrivé au Palais Bourbon à 10h00. Il a été très bien accueilli par des gens qui lui ont donné une carte, pour rejoindre la commission dans laquelle il devait travailler.

À 12h00 un buffet bien garni l'attendait dans les jardins de l'Hôtel de Lassay. Puis tous les députés juniors ont été réunis pour une séance photos.

De 14h00 à 16h00 les députés se sont retrouvés dans l'hémicycle pour travailler. (voir article ci-dessous)

Pour finir, des cadeaux ont été remis à tous les députés juniors.

Le travail des députés juniors

Charly Arndt, notre député junior de Blacons, est monté au palais Bourbon pour remplacer, durant une journée, Monsieur Hervé Mariton.

Les 577 députés juniors se sont d'abord réunis en commission, pour choisir 3 propositions de loi parmi les 10 propositions qui avaient été sélectionnées. Ces 10 propositions avaient été choisies parmi les 577 propositions faites par les classes qui participaient au parlement des enfants.

Tous les députés juniors se sont ensuite retrouvés dans l'hémicycle pour choisir la seule proposition de loi qui sera plus tard votée par les députés seniors et les sénateurs. Ils ont pu aussi poser des questions au ministre de l'Éducation Nationale, Monsieur Ferry, ainsi qu'au Président de l'Assemblée Nationale, Monsieur Debré.

C'est une proposition de loi visant à initier les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées aux gestes de premier secours, qui a finalement été choisie. Cette proposition de loi avait été faite par une école de l'académie de Poitiers.

Notre proposition de loi

Voici les articles de la proposition de loi que nous avons faite, mais qui n'a pas été retenue. Cette loi visait à prendre plus de précautions dans l'étude et l'utilisation des O.G.M.

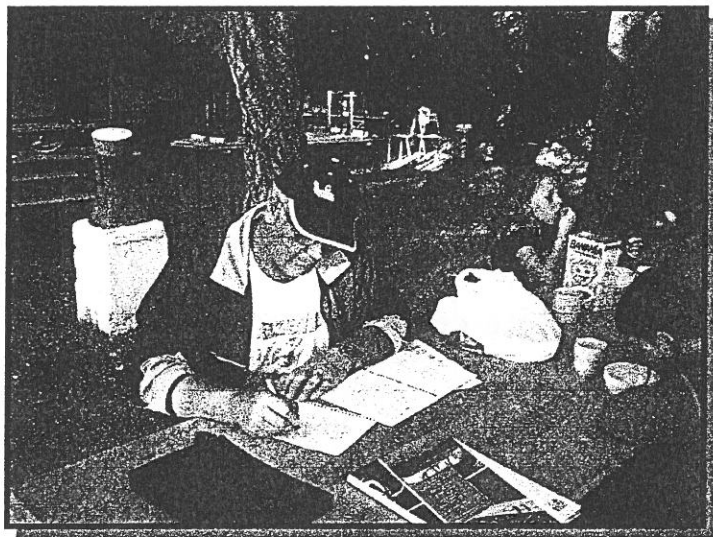
Article 1 : Les études et les expériences sur les O.G.M. sont limitées dans le cadre des laboratoires et des serres, mais sont interdites en plein champ.

Article 2 : L'étiquetage des produits alimentaires doit obligatoirement et clairement porter la mention OGM s'ils en contiennent.

Article 3 : Les consommateurs doivent être informés lorsque les produits laitiers ou les viandes proviennent d'animaux qui ont été nourris avec des O.G.M.



Traversée de la Drôme en Vélo (T.D.V.)

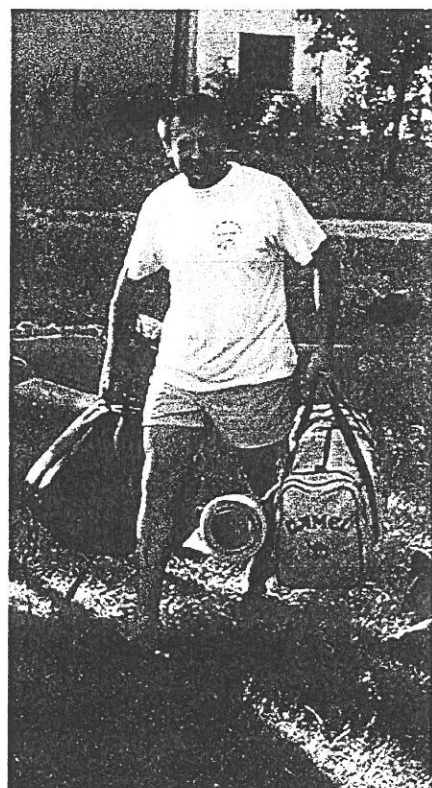


René BERGIER à l'intendance

Vendredi 13 juin, nous avons fait la plus dure étape. Elle passait par le col du Pas du Ventoux. Nous avons beaucoup souffert pendant la montée sur cette route noire au goudron chaud. Arrivés en haut, nous étions fatigués, et nous avons fait une pause pour nous désaltérer. Certains ont terminé plus péniblement l'ascension que d'autres. La descente était superbe. Nous avons franchi le Toulourenc sur un pont et il ne nous restait plus que du plat jusqu'à notre arrivée à Montbrun.

Accueillis au terrain de camping, nous avons monté nos tentes et pris notre douche avant de manger. Vers 10h00, après avoir fait la vaisselle et participé à quelques jeux dans le camp, nous nous sommes couchés pour être en forme le lendemain.

Le samedi, nous avons rejoint Buis les Baronnies, après avoir fait 225 kilomètres en 5 jours.



Billy au travail

Fête des écoles



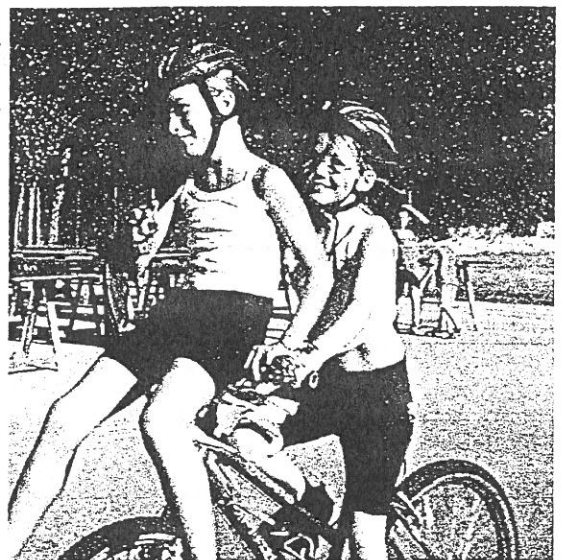
Une fête des écoles très réussie.

Toutes les écoles de Blacons, des Berthalais et de la Clastre se sont réunies, le 21 juin, pour faire la fête sur le terrain de basket de Piégros.

Pour commencer les 3 sections maternelles ont présenté différentes danses sur le terrain de foot, suivies des CP-CE1-CE2 qui nous ont montré des danses provençales. Pour finir les CM1-CM2 ont exécuté des acrobaties à vélo, grâce à la maîtrise qu'ils avaient acquise durant la T.D.V.

La kermesse a suivi le spectacle. Des jeux ont été proposés : la pêche à la ligne, le tir à la carabine, la poterie, le maquillage, les quilles etc...

Le soir, un repas « grillades » a été servi ; le président de l'amicale laïque a procédé au tirage de la tombola. Puis la musique a démarré et tout le monde a bien dansé.



Marché de nuit

La deuxième édition de notre **MARCHÉ DE NUIT**

aura lieu le **VENDREDI 18 JUILLET 2003**

Rappelons que ce marché est organisé dans le but de créer une animation supplémentaire à notre village et par ce biais contribuer au bon fonctionnement de notre seul commerce.

La première édition a connu un vif succès et une très bonne fréquentation, souhaitons que la prochaine soit aussi réussie sinon plus.

Cette année le "Campagnard" proposera des repas "moules - frites" sur la place de la Fontaine et une animation musicale complètera le programme des festivités.

Vous pouvez réserver vos repas au 04 75 40 60 15

Sinon, vous pourrez toujours vous rabattre sur une pizza ou une crêpe...

Alors bon marché ! bon appétit ! et surtout bonne soirée à tous !

DRÔME TÉLÉASSISTANCE

Avec le Conseil Général de la Drôme

UNE ÉCOUTE PERMANENTE,
UNE PRÉSENCE RASSURANTE,
LA SÉCURITÉ À DOMICILE 24H SUR 24

Drôme Téléassistance est un service téléphonique d'aide et d'assistance à domicile.

Ce service vous met en relation avec un opérateur qui dialogue avec vous dès réception de votre appel.

En cas d'urgence, et selon la gravité de la situation, l'opérateur fait intervenir toutes personnes susceptibles de vous venir en aide : parents, amis, voisins, médecins, pompiers, SAMU...

L'abonnement mensuel s'élève à 21.92 Euros.

Selon votre degré de dépendance, vous pourrez bénéficier d'une prise en charge financière partielle ou totale du Conseil Général.

Pour tout renseignement, vous pouvez appeler :

- la mairie
- G.T.S. Téléassistance N° Indigo 0 825 062 646
- ou par écrit : Direction du Développement Social et de la Santé

(DS 26) 13, avenue Maurice Faure - BP 1132 26011 VALENCE Cedex - Tél. 04 75 79 70 03

Coeur et Vie Drôme



Créée le 1^{er} mars 1998, l'Amicale Cœur et Vie Drôme est une association départementale qui s'adresse à tous les malades et opérés cardio-vasculaires et à leurs proches.

Elle a pour but de participer à la prévention et d'aider à la gestion de la maladie ou de l'opération cardio-vasculaire.

Organisant des rencontres amicales, des colloques médicaux, des réunions d'information, Cœur et Vie sécurise les futurs opérés par l'apport d'un témoignage vécu et personnalisé et maintient les liens d'amitié qui unissent ses adhérents.

L'Amicale Cœur et Vie est à l'écoute de tous ceux qui rencontrent des problèmes physiques et moraux, elle est membre de la Fédération Nationale des Associations de Malades Cardio-vasculaires et Opérés du Cœur (F.N.A.M.O.C.)

Siège social : Maison des Associations - Rue St Jean 26000 Valence

Délégation de Montélimar : Maison de la Vie Associative - Place du Théâtre 26200 Montélimar

Président : Jean Baptiste Da Silva - Rue Auguste Chenu 26400 Aouste Sur Sye

Autres activités :

Participation aux randonnées pédestres, sorties pédestres hebdomadaires, participation aux randonnées cyclos, sorties cyclos, pique-nique, participation annuelle au téléthon, rencontres conviviales, repas.

Permanences :

Crest : le deuxième samedi du mois de 9h00 à 11h30 à l'école Dumont

Die : le troisième samedi du mois de 9h30 à 11h30, salle ancien cinéma, rue Joseph Reynaud.

Dieulefit : le troisième mercredi du mois de 17h00 à 18h00 à la clinique Beauvallon

Montélimar : le deuxième samedi du mois de 9h30 à 11h30 à la maison de la Vie Associative, place du théâtre.

Nyons : le deuxième lundi du mois de 16h00 à 17h30 à la mairie, salle Barjavel.

Pierrelatte : le deuxième vendredi du mois de 9h30 à 11h30 au Centre Social, Bureau 102.

Romans : le premier vendredi du mois de 9h30 à 11h00 au Centre Communal d'Action Sociale 42, rue Palestro.

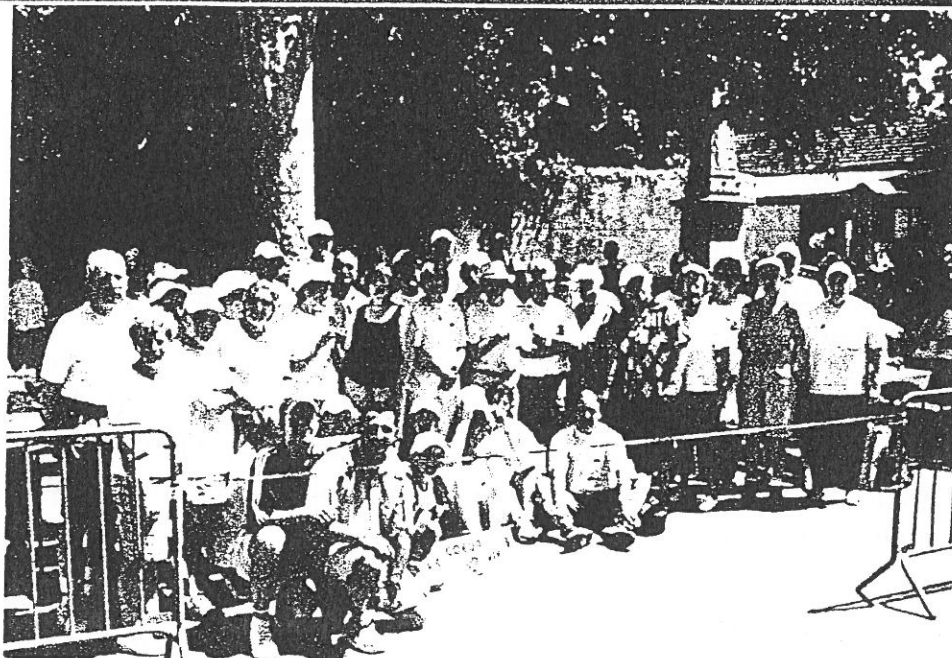
Saint Vallier : le deuxième jeudi du mois de 10h00 à 11h00 à la mairie

Valence : le troisième mercredi du mois de 14h30 à 16h30 à la Maison des Associations, rue St Jean, bureau 204.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT s'adresser au secrétariat au 04 75 51 35 28.



Les Balcons de la Drôme



Cœur et vie
Aux
Balcons de la Drôme
le 2 juin 2002

Cette année encore, Cœur et Vie était fidèle au rendez-vous de la fameuse randonnée pédestre et vététiste "des Balcons" le dimanche 1^{er} juin 2003.

Pour leur part, les "Cœur et Vie" se sont contentés de marcher.

Certains démarrèrent à 7h45 pour attaquer le circuit de 10 kilomètres qui paraît-il en faisait bien 12, bref, il fallait partir de bonne heure car ça commençait à chauffer sous les casquettes et puis il fallait penser rentrer pour midi afin de ne pas manquer la "bouffe",... cardiaque d'accord, mais pour le reste, ça fonctionne bien, non mais !

L'ambiance promettait dès le départ, chacun y allant de sa petite anecdote ou d'une dernière petite blague, histoire de donner le ton et surtout mettre de la gaieté tout au long du parcours.

Première difficulté, les escaliers derrière la mairie de Blacons, et dans la foulée, la montée du réservoir, c'est raide et déjà les premiers essoufflements, puis l'on passe sous les anciennes murailles du vieux village de Mirabel et l'on continue tout en admirant le paysage, en un mot : magnifique !

Descente vers le premier "abreuvoir", le temps de se désaltérer et ça repart jusqu'au second abreuvoir, plus sérieux celui-là : il y a ce qu'il faut pour faire repartir la machine : gâteaux, chocolat, fruits frais et secs, eau, jus de fruits...

Et ça repart de plus belle, on monte, on monte... c'est toujours aussi beau, petits sentiers ombragés, et nous voici au point culminant, au col de l'Armurier (396 mètres).

Nouvelle halte, les sandwiches sortent des sacs à dos, faut pas se laisser abattre !

Petite descente sur les Berthalais pour passer par les Brechets, on croise des vététistes, et nous voici de nouveau au premier "abreuvoir". Remise en eau de la machine, puis descente sur le pont de Charsac, petit coup d'œil sur le camping des Trois Becs, traversée de la voie ferrée, ça y est, on arrive sur la place de Piégros, animée d'une effervescence particulière, où nous attendent les amis qui ont choisi de faire un parcours plus petit.

46 "Cœur et Vie" feront honneur côtélettes grillées, aux frites et compagnie, tout ça à l'ombre des platanes de la place de la Fontaine, c'est pas beau la vie !

Eh ! vous qui n'êtes pas venu cette année, réservez d'ores et déjà votre journée pour 2004, vous ne le regretterez pas !



U.N.R.P.A.

Vous avez plus de 60 ans et êtes résidant à Piégros-La Clastre ? Alors vous pouvez adhérer à notre association.

Chaque année, au mois de novembre, nous organisons un loto dont le bénéfice sert à financer les colis que nous offrons à Noël aux personnes de plus de 65 ans. Cette année, quatre-vingt colis ont été distribués.

En février, a lieu la « journée boudins » : ce jour-là, nous entrons en actions dès 6 h 00 du matin, les uns s'activent à la préparation du sang, les autres s'occupent de la chaudière, d'autres encore préparent le stand pour la vente et la dégustation. Toute la matinée, les mètres de boudins chauds défilent et tout ça sert à financer, avec la vente des timbres d'adhésions, le repas qui suit l'Assemblée Générale de notre association.

Cette année, c'est le 14 juin qu'a eu lieu cette journée. Après avoir énuméré les actions de l'année écoulée et les chiffres concernant ces actions, nous avons enchaîné avec un repas mitonné et servi par le traiteur Plasse. Cinquante cinq personnes y ont participé. Comme à l'accoutumée, l'ambiance fut très chaleureuse et même plutôt très chaude cette année, les blagues des uns ont suivi les chansons des autres, et l'accordéon de Liliane Deville, voisine d'Aouste Sur Sye mariée à un Clastrois d'origine, nous a fait passer une très agréable journée : l'occasion d'oublier ses soucis et de rencontrer les autres, ceux que l'on voit de temps en temps et ceux que l'on voit moins souvent, l'occasion de papoter et aussi de se souvenir. Bref ! Un bon moment d'échange et de convivialité.

Lors de l'assemblée du 14 juin, notre Conseil d'Administration a été renouvelé : deux démissions, trois entrées, voici comment il se compose désormais :

Présidente :	Denise Peyrel
Vice-Président :	René Sanial
Trésorier :	Claude Arnaud
Membres :	Jean-Louis Bernard
	Yves Arnaud
	Jean Terrail
Nouveaux membres :	Brigitte Magnon
	Annie Aubert
	Jean Évêque

Si vous désirez avoir des renseignements ou vous faire inscrire, contactez une des personnes ci-dessus. À très bientôt !



L'Assemblée Générale du 14 juin 2003

Club de Loisir Saint Médard

Vous êtes retraités ? Vous habitez à Piégros-La Clastre ? Alors vous connaissez le Club Saint Médard ? Non !!! Vous ne le connaissez pas bien ? Grâce à l'Encrier vous saurez tout .

Comptant actuellement 98 membres, le Club Saint Médard rassemble les retraités de Piégros-La Clastre qui désirent se rencontrer et se distraire une fois par semaine (le mercredi). Certains adhérents sont membres d'autres clubs de loisirs et se rencontrent ainsi plusieurs fois par semaine à leur grès.

Nous jouons aux cartes, au scrable ou autres jeux de société. Il y a aussi une équipe de joueurs de boules acharnés toujours prêts à plaisanter et à ne pas se prendre au sérieux. Il faut qu'il pleuve ou qu'il fasse très froid pour qu'ils renoncent à leur sport favori. L'après-midi est coupé vers 16 h 30 par un petit goûter où tout le monde se retrouve dans le Centre Rural d'Animation mis à disposition par la municipalité.

Nous organisons plusieurs fois par an des petits voyages dans la région, par exemple cette année au mois de juin nous sommes allés visiter le grand aquarium de Lyon « La Mulatière » ensuite nous avons pris notre repas à la célèbre brasserie George dans le vieux Lyon pour terminer la journée à la Roseraie du Parc de la Tête d'Or.

À l'automne, avant Noël, et au printemps nous allons nous régaler dans un bon restaurant des alentours.

Chaque année au printemps nous organisons un grand loto. Pour la vogue « Des Croulants » nous proposons une tombola ainsi que des objets en lavande fabriqués par les membres du Club, l'argent récolté nous sert à payer une partie de nos sorties et de nos repas.

Le Club Saint Médard adhère à la Fédération des Aînés Ruraux de la Drôme qui est liée à la Mutualité Sociale Agricole. Tout les deux mois nous recevons un petit journal « La voix des aînés ruraux drômois » qui nous donne des nouvelles d'autres clubs de toute la Drôme semblables au notre.

La fédération organise aussi différentes animations auxquelles chacun peut participer selon son désir.

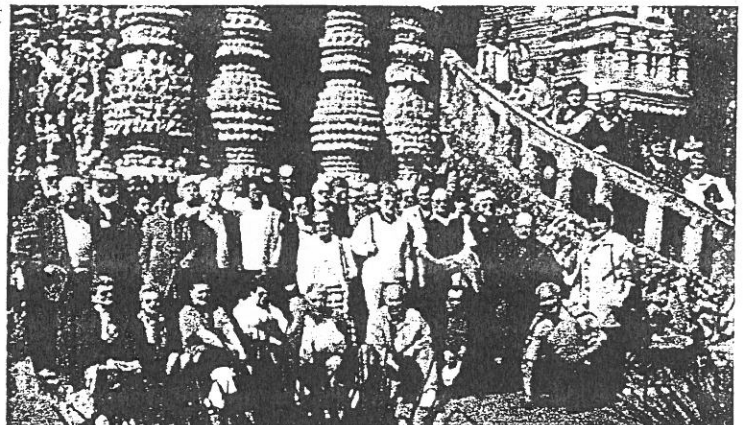
Ce printemps les quelques marcheurs de La Clastre qui sont allés faire une balade aux Dentelles de Montirail vers Gigondas ont été séduits par les roches percées au milieu des vignes. D'autres sorties, toutes aussi agréables avaient déjà eu lieu, dans le Beaujolais (au profit du Téléthon), au Mont Pilas, sur les sentiers de Pagnol etc...

Toutes les années la fédération organise aussi dans une commune différente la « Journée de la Forme » qui réunit des aînés de toute la Drôme et encore de nombreuses animations.

Vous êtes intéressés ? Vous avez envie de passer un moment convivial ? Vous serez les bienvenus au Club de Loisir Saint Médard de Piégros-La Clastre.

Une adhérente du club.

*Le Club Saint Médard en visite
au Palais du facteur Cheval*



52 X 13



L'an dernier, nous vous avons parlé d'un jeune espoir du cyclisme de notre commune : Guillaume Bonnafond. Et bien cette année confirmation, le petit à grandi (1.80 mètres), s'est affûté (62 Kilogrammes) et profite maintenant du long travail foncier effectué cet hiver dont un stage à Majorque.

Notre roi du braquet écume les courses alentours, déjà six bouquets ramenés des courses du comité, il élargit maintenant son horizon en gagnant l'Interrégionale de Valence à laquelle participaient les clubs les plus huppés du Sud-Est.

Et l'avenir s'annonce aussi prometteur, en tête du championnat Drôme, vainqueur du championnat Dauphiné-Savoie, il garde toutes ses chances d'être sélectionné au niveau national.

Encourageons donc ce jeune qui s'astreint une discipline de fer au rythme de 250 à 300 kilomètres par semaine sous la houlette de son mentor : Dominique Bard, cycliste de niveau international handisport.

Allez Guillaume, à fond, à fond, à fond !!!



Guillaume sur la plus haute marche

"Aujourd'hui vous aussi, Vous pouvez décider de sauver des vies"

- Vous avez entre 18 et 65 ans (60 ans pour un premier don),
- Vous êtes en bonne santé,
- Vous pesez 50 kg minimum



en donnant votre sang le :

Jeudi 17 juillet 2003 de 16 h 30 à 19 h 00
CENTRE RURAL D'ANIMATION de PIÉGROS-LA CLASTRE

Chaque jour, en France, 8000 dons sont nécessaires, et 250 dons sont indispensables en Drôme et Ardèche, chaque jour, et parfois plus en période estivale.

Chacun d'entre-nous peut avoir, un jour, besoin de produits issus de dons de sang : en effet, la transfusion sanguine est indispensable pour le traitement de nombreuses pathologies, par exemple :

- Pour les leucémies, les cancers, lorsque la chimiothérapie a détruit les cellules sanguines, on a recours aux plaquettes et aux globules rouges.
- Pour les hémophiles et les grands brûlés, on a grand besoin de plasma et de médicaments dérivés du sang.
- En cas d'hémorragies importantes lors d'un accident ou d'une opération, la transfusion de globules rouges est essentielle.
- Certaines maladies génétiques nécessitent de vivre avec le sang des autres, à vie.

Vous pouvez décider de faire un **don de sang total**, qui dure de 8 à 10 minutes, un **don de plaquettes** qui dure entre 2 et 2 heures 30 ou bien un **don de plasma** qui dure entre 1 et 1 heure 30. Avant chaque don, un entretien médical et un examen clinique est effectué. Les échantillons de sang recueillis dans les tubes lors du prélèvement sont soumis à une série d'analyses et de tests de dépistage. En cas d'anomalie, le donneur est personnellement et confidentiellement avisé par l'Établissement de Transfusion Sanguine.

Le don du sang est basé sur le bénévolat et le volontariat, et chacun de nous est concerné.

A Piégros-La Clastre, deux collectes par an ont lieu, et à chaque collecte, jamais moins de 50 dons sont comptabilisés, ce qui est bien, cependant, il est important que les jeunes générations soient sensibilisées afin qu'une "relève" soit assurée, car le don de sang est irremplaçable et il n'existe aucun produit capable de se substituer au sang humain.

Dans notre village, ces collectes se passent dans une ambiance chaleureuse et conviviale et cet acte de générosité peut être souvent considéré comme un simple moment de détente par la plupart des habitués. Cette ambiance détendue est sans doute due à l'accueil toujours souriant des bénévoles, qui oeuvrent depuis de nombreuses années afin d'assurer la partie "intendance" des dons de sang dans nos villages (casse-croûtes réconfortants).

Remercions pour cela Célie et André Raillon ainsi que Bernadette et Marc Vignon d'Aouste, sans qui les dons de sang à La Clastre, et à Aouste (en avril), ne seraient pas ce qu'ils sont.

QUIZZ T.V.

Chacune des réponses aux 13 questions de ce jeu correspond à une lettre. Entourez les lettres correspondant aux réponses et remplacez-les dans le bon ordre afin de découvrir le nom d'un célèbre présentateur de télévision.

1. Quelle actrice incarne une fille de la célèbre Commissaire Lescaut ?
I. Jennifer LAURET O. Charlotte VALENDRAY A. Emmanuelle BOIRON
2. Evelyne THOMAS présente une émission sur France 3. Laquelle ?
K. C'est mon choix S. C'est pas sorcier V. C'est la vie
3. Retrouvez le titre de la saga de TF1 EN 2001.
E. Méditerranée F. L'été rouge M. Le bleu de l'océan
4. Sur quelle chaîne est diffusé le documentaire "Histoires Naturelles" ?
V. France 5 D. France 3 C. TF1
5. Quelle animatrice présentait l'émission "C'est Julie !" sur France 2 en 2000 ?
H. Julie SNYDER O. Julie PIETRI U. Julie LESCAUT
6. Quel présentateur météo de TF1 présente également l'émission "Vidéo gag" ?
I. Thomas HUGUES U. Sébastien FOLIN K. Patrice DREVET
7. Quel célèbre acteur joue dans la série "Urgences" sur France 2 ?
N. Clint EASTWOOD T. Brad PITT L. Georges CLOONEY
8. Quel acteur incarne le personnage principal du téléfilm "Un homme en colère" sur TF1 ?
O. Francis HUSTER L. Gérard LANVIN R. Richard BOHRINGER
9. Complétez le nom d'une célèbre série de TF1 : La famille...
Y. indispensable Z. épouvantable C. formidable
10. Habituellement, qui présente le 20 heures de TF1 le jeudi soir ?
E. Claude SERILLON P. Claire CHAZAL M. Patrick Poivre D'Arvor
11. Trouvez le téléfilm dans lequel Véronique JANNOT n'a pas joué.
A. Pose café O. Docteur Claire Bellac E. La maison des enfants
12. Quelle ancienne présentatrice météo présente l'émission "C'est au programme" ?
P. Isabelle GIORDANO R. Sophie DAVANT T. Françoise LABORDE
13. Complétez le nom d'une émission de France 5 : C dans...
G. L'univers D. L'air Q. L'eau



SOLUTION DU JEU DE L'ENCRIER N° 15

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
C	A	R	V	E	L	B	I	Y	O	U	P	X	F	H	N	S	G	T	M	D	J

Les lettres manquantes sont : K - Q - W - Z

Les mots manquants de la grille sont : SOLAIRE - PIÉGROS - LIBERTÉ - SOLAURE.